
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 septembre 2007
Séance tenue le 17 septembre 2007

Résolution: CM07 0625

Adopter une résolution demandant au gouvernement du Québec de modifier la Charte de la Ville de Montréal afin de prévoir une disposition offrant une meilleure protection à la Charte montréalaise des droits et responsabilités

ATTENDU QUE le conseil de la ville a adopté, par règlement, la Charte montréalaise des droits et responsabilités (Règlement 05-056) conformément au pouvoir qui lui est dévolu par la loi d'adopter des règlements pour assurer le bien-être de sa population;

ATTENDU QUE la Charte montréalaise des droits et responsabilités résulte d'une vaste consultation publique et de la contribution de plusieurs experts et qu'elle tire en grande partie sa légitimité de l'appui et de la participation de la société civile à son élaboration;

ATTENDU QUE la Charte montréalaise des droits et responsabilités reflète les valeurs des Montréalaises et des Montréalais ;

ATTENDU QUE les citoyennes et les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et libertés proclamés par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et par la Charte canadienne des droits et libertés;

ATTENDU QUE les droits énoncés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités portent sur des aspects de compétence municipale, complémentaires et non concurrents à ceux inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, que leur reconnaissance et leur respect sont fondés sur une approche de médiation par l'ombudsman de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE la Charte montréalaise des droits et responsabilités est devenue un exemple et qu'elle est citée par l'UNESCO et l'ONU-HABITAT comme un instrument novateur en matière de ville inclusive et de droits et responsabilités des citoyennes et des citoyens dans la ville;

ATTENDU QUE les organismes de la société civile montréalaise et la Ville de Montréal souhaitent que la Charte montréalaise des droits et responsabilités soit davantage protégée par un amendement législatif à la Charte de la Ville de Montréal;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2007 par sa résolution CE07 1425;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

de demander au gouvernement du Québec de modifier la Charte de la Ville de Montréal afin de prévoir une disposition offrant une meilleure protection à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1070148002
/lt

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe par intérim

Signée électroniquement le 10 octobre 2007